

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :**D_2022_9_2**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Septembre 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

**Objet : Fermeture de la régie «
location matériel et salles »**

Pouvoirs :

Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :**Excusé(s)** : Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance** : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération D_2016_1_9 du 8 janvier 2016 portant création de la régie de recettes « location salle Gilles Ploquin et matériels »,

Vu l'évolution réglementaire ne permettant plus de recevoir du numéraire et de faire appel sur des titres inférieur à 50€, à ce jour, il n'est plus utile de maintenir cette régie ouverte.

La commune pourra émettre des titres pour poursuivre la facturation des locations de la salle et du matériel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression de la régie de recettes « location de la salle Gilles Ploquin et du matériels » et toutes les délibérations antérieures liées à cette régie seront abrogées au 1^{er} octobre 2022,
- **ANNULE** les arrêtés portant nomination d'un régisseur à cette régie de recettes « location de la salle Gilles Ploquin et du matériels », mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Michel CARTERET

Emis le 09/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 28/09/2022

